

COMPTE RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 AVRIL 2018

Convocation du 3 avril 2018
Affichée le 3 avril 2018

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MEYER Bruno, WEISS Bernard, GAILLARD Stéphane, FRITZ Michèle, MARTZLOFF Christian, CRIQUI Marc, ARON Estelle,

Conseillers absents excusés : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard, BECK Isabelle, ARON Estelle, WENDLING Nadine.

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Impôts locaux 2018 : fixation des taux des 3 taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les 3 taxes locales pour 2018 au taux de 2017, à savoir:

- Taxe d'Habitation (TH) :	15,62 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :	13,46 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) :	54,74 %

2. Budget primitif 2018 du budget principal de la commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour l'établissement du budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité,

- le budget principal s'élevant en dépenses et recettes d'investissement à **1.714.295** euros et en dépenses et recettes de fonctionnement à **670.390** euros.
- La note de synthèse annexée à la présente délibération.

3. Travaux « réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics » : demande de subvention à la Région Grand'Est et plan de financement actualisé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier relatif à la réhabilitation-extension du Centre Socioculturel et de la mise aux normes des bâtiments publics et de l'Avant-Projet, ainsi que des possibilités de financement de ces travaux, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement prévisionnel actualisé suivant :
 - Aides de l'Etat :
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL),
 - Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
 - Réserve Parlementaire
 - Aide du Conseil Régional Grand'Est,
 - Aide du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
 - Aide d'autres organismes,
 - Fond de Compensation de la TVA,
 - Emprunts,
 - Fonds propres.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce plan de financement actualisé.
- Note que ce plan sera éventuellement à revoir en fonction des aides réellement allouées par ces organismes à la Commune.

4. Travaux « réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics » : nouveau branchement électrique par ESR.

Le Conseil Municipal note que, dans le cadre des nouveaux équipements mis en place dans le Centre Socioculturel, il est nécessaire de renforcer l'alimentation électrique et de réaliser le passage de tarif bleu en tarif jaune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'ESR (Strasbourg Électricité Réseaux) pour la réalisation d'un nouveau raccordement avec une participation financière de la Commune qui s'élève à 6.253,06 € HT, soit 7.503,67 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tous documents pour la réalisation et le paiement de ces travaux.

Le montant de cette participation sera imputé à l'article 21534 du budget 2018.

5. Travaux « réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics » : Lot 8, Menuiserie intérieure bois, avenant n° 1

Le maire informe le Conseil Municipal des modifications basées

- Sur le fondement de l'article 139-3 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, à savoir la nécessité de réaliser la réfection partielle du plancher du Centre Socioculturel situé le long du mur côté SNCF suite à l'obligation de retirer les parties du plancher abimées par l'humidité pour un montant de travaux de 4.768 € HT, soit 11,13% du marché.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces modifications du marché,
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 8 et tous documents s'y rapportant.
- Note que, par cet avenant, le montant initial du marché est porté de 42.837,63€ HT à 47.605,63€ HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 à l'article 21318.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 9 avril 2018
Le Maire, Patrice WEISS